

2023-06-29-11 : Mise à jour du règlement d'utilisation des véhicules de services communautaires

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Joël ESNAULT, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jacques BONHOMET, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Patrice TROISPOILS, Pascal CHEVROLLIER, Marie-Claude HAMARD, Emmanuel CHARLES, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Liliane LANDEAU, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER

Pouvoirs :

Jacques BONHOMET donne pouvoir à Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE

Secrétaire de séance : Pascal CRUBLEAU

Membres en exercice :50
Membres présents :35
Pouvoirs :8
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/06/2023
Date d'affichage: 07/07/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230629-2023-06-29-11-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération du Conseil communautaire 2021-03-25-05 en date du 25 mars 2021 relative à la mise en place d'un règlement d'utilisation des véhicules de services ;

Vu la délibération du Conseil communautaire 2022-09-29-06 en date du 29 septembre 2022 relative à la mise à jour du règlement d'utilisation des véhicules de services;

VU le règlement d'utilisation des véhicules de services communautaires joint en annexe;

VU l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines en date du 16 mai 2023 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26 mai 2023 ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le règlement d'utilisation des véhicules de services communautaires, notamment pour la partie 3.3 relative au remisage à domicile;

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire d'ajouter à la liste des missions permettant le remisage à domicile des véhicules de service, les missions exercées par le directeur des services à la population;

ENTENDU l'exposé de Monsieur CRUBLEAU, rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20230629-2023-06-29-11-DE Date de télétransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023
--

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De valider la mise à jour du règlement d'utilisation des véhicules de services communautaires ;
- D'accepter les termes dudit règlement joint en annexe;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 29 juin 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Pascal Crubleau

Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Pascal Crubleau", written over a horizontal line.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230629-2023-06-29-11-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023